

4447

COLLOQUE SUR LES DEPENSES RECURRENTES AU SAHEL

OUAGADOUGOU, HAUTE VOLTA

11-15 JANVIER 1982

Document de travail

LE ROLE DU FONDS DANS LE FINANCEMENT ET
L'AJUSTEMENT, EN PARTICULIER VIS-A-VIS
DES PAYS SAHELIENS

Saleh M. Nsouli
Fonds Monétaire International

A la quatrième Conférence du Club du Sahel, tenue en novembre 1980, les Secrétariats du CILSS et du Club ont présenté aux participants un rapport intitulé "Les dépenses récurrentes des programmes de développement des pays du Sahel"

Ce rapport a donné lieu à un premier échange de vues entre les participants qui ont demandé aux Secrétariats du CILSS et du Club d'organiser un Colloque consacré à "examen de la suite à donner à ce rapport, en particulier la mise en œuvre des recommandations. Afin de faciliter les travaux du Colloque, des documents supplémentaires seront distribués, au fur et à mesure de leur parution. Tous ces documents ont la même couverture. Ceux-ci n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs. Les participants au Colloque sont priés de bien vouloir apporter ces documents

CLUB DU SAHEL/OCDE
2 RUE ANDRE PASCAL/75775 PARIS CEDEX 16/FRANCE

CLSS
BP 7049/OUAGADOUGOU/HAUTE VOLTA

C I L S S

CLUB DU SAHEL

SAHEL D(81)157

Novembre 1981

LE ROLE DU FONDS DANS LE FINANCEMENT ET
L'AJUSTEMENT, EN PARTICULIER VIS-A-VIS
DES PAYS SAHELIENS

Document de travail

Saleh M. Nsouli
Adjoint au Directeur
Département Afrique
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Conférence prononcée au Club du Sahel et au colloque du CILSS sur
les dépenses récurrentes, à Ouagadougou, Haute-Volta, en janvier 1982.
Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne correspondent pas
nécessairement à celles du Fonds monétaire international.

I. Introduction

Je me réjouis vivement d'avoir l'occasion d'examiner avec vous le rôle du Fonds monétaire international dans le financement et l'ajustement, en particulier vis-à-vis des pays sahéliens. Dans son exposé, M. Makalou a déjà abordé l'évolution et les questions macro-économiques dans les pays du Sahel. Pour ma part, j'aimerais, prolongeant son exposé, esquisser le rôle que le Fonds a joué en matière d'assistance financière et technique aux pays du Sahel et montrer comment les questions macro-économiques de la décennie 1980 sont liées aux programmes d'ajustement étayés par l'utilisation des ressources du Fonds. Je diviserai mon exposé en trois parties. Premièrement, je récapitulerai brièvement l'évolution des économies sahéliennes au cours de la décennie 1970 et j'évoquerai l'aide que le Fonds a apportée aux pays du Sahel jusqu'en 1980. Deuxièmement, je donnerai un aperçu de l'ampleur des déséquilibres auxquels ces pays ont à faire face, et, dans ce contexte, je parlerai de la conditionnalité du Fonds. Troisièmement, j'esquisserai quelques-uns des éléments fondamentaux de l'ajustement dans le cadre des programmes du Fonds.

II. L'évolution économique dans les pays du Sahel et l'aide du Fonds

Durant la décennie 1970, les pays sahéliens ont éprouvé de très grosses difficultés économiques causées, en partie, par un certain nombre de facteurs exogènes. Ceux-ci ont surtout consisté en une grande sécheresse au début de la décennie, et une baisse de leurs termes de l'échange. Cette dernière a découlé du ralentissement de l'activité économique dans les pays industriels, qui a réduit la demande d'exportations en provenance des pays sahéliens; elle a également découlé des pressions inflationnistes

qui se sont exercées dans les pays développés, et qui ont augmenté le prix des importations à destination des pays sahéliens; elle a découlé, enfin, d'une hausse du prix des importations de pétrole. Face à ces circonstances défavorables, les pays sahéliens ayant essayé de maintenir leur effort de croissance en partie grâce aux investissements du secteur public, leurs déficits budgétaires se sont alourdis. Dans la mesure où ces derniers ont été financés par le crédit intérieur, et dans la mesure où les autorités monétaires se sont efforcées de satisfaire les besoins de crédit du secteur non gouvernemental, le taux d'expansion global du crédit intérieur a été élevé, et a contribué à une croissance rapide de la liquidité intérieure. Ces pressions se sont traduites en partie dans les mouvements des prix intérieurs et dans la variation de la position extérieure des pays. La plupart des pays sahéliens ont connu des taux d'inflation considérables durant la décennie 1970, tandis que les déficits courants de leurs balances des paiements se sont généralement élargis. Ceci a obligé les pays à recourir de plus en plus aux emprunts extérieurs, de sorte que le fardeau de leur dette s'est nettement alourdi durant cette période, avec pour corollaire une hausse relativement importante du ratio du service de la dette. Dans certains cas, on a contenu les effets exercés sur les prix par les pressions de la demande excédentaire grâce à un vaste système de contrôles des prix et de subventions, tout en limitant les pressions sur le secteur extérieur par l'intermédiaire de restrictions aux transactions internationales courantes. Malgré les tentatives faites pour stimuler la croissance par de hauts niveaux d'investissement (dans le secteur public), celle-ci a été très faible dans la plupart des pays sahéliens durant cette période; de sorte que le

PIB réel par habitant est demeuré stationnaire ou, dans certains cas, a même baissé.

Le Fonds monétaire international a coopéré de près avec les pays sahéliens et leur a fourni un concours financier et technique considérable. Plusieurs facilités de crédit ont été à leur disposition durant cette période. Ils ont eu accès à leur tranche de réserve, aux tranches de crédit - au titre d'accords de confirmation aussi bien que du mécanisme élargi du Fonds, les montants fournis étant complétés par le mécanisme de financement supplémentaire; ils ont eu également accès au mécanisme de financement compensatoire, qui apporte une aide au titre de l'insuffisance des recettes d'exportation - et, plus récemment, au titre d'un excédent du coût des importations de céréales dans des circonstances spéciales. De plus, en 1974 et 1975, les mécanismes pétroliers ont été créés pour aider les pays à faire face à l'accroissement de leurs paiements au titre des importations pétrolières. Enfin, il y a eu le Fonds fiduciaire et deux comptes de subvention, l'un associé aux mécanismes pétroliers, et l'autre, au mécanisme de financement supplémentaire.

Durant la décennie 1970 jusqu'à la fin de 1980, presque tous les pays sahéliens ont utilisé la plupart des facilités financières mises à leur disposition au Fonds. Le Cap-Vert a adhéré au Fonds en 1978, et n'a donc pas encore beaucoup utilisé ces facilités. Le Tchad, en revanche, a bénéficié d'achats fermes, au titre du mécanisme de financement compensatoire, des mécanismes pétroliers et du Fonds fiduciaire. La Gambie a bénéficié d'achats au titre de la première tranche de crédit, dans le cadre de deux accords de confirmations signés en 1977 et en 1979, du système de financement compensatoire et du Fonds fiduciaire. Le Mali

a mis en oeuvre un programme qui a été étayé par un accord de confirmation dans les tranches supérieures de crédit et a été en vigueur jusqu'en septembre 1970. Il a également procédé à des achats au titre des mécanismes pétroliers, du Fonds fiduciaire et du mécanisme de financement compensatoire. La Mauritanie a mis en oeuvre deux programmes étayés par un accord de confirmation dans la première tranche de crédit, l'un en 1977, et l'autre en 1979. Elle a bénéficié aussi de tirages dans le cadre du Fonds fiduciaire, du mécanisme de financement compensatoire et des mécanismes pétroliers. Le Niger a procédé à plusieurs tirages au titre du Fonds fiduciaire. Le Sénégal a bénéficié en 1979 d'un accord de confirmation du Fonds dans la première tranche de crédit et d'un accord élargi en 1980; il a, lui aussi, utilisé les mécanismes pétroliers, le mécanisme de financement compensatoire et le Fonds fiduciaire. La Haute-Volta a effectué plusieurs achats au titre de ce dernier. Le tableau 1 présente un aperçu consolidé du montant total des ressources, y compris les allocations de DTS, mises à la disposition des pays du Sahel de 1970 à 1980. Au cours de cette période, l'ordre de grandeur de l'aide financière apportée auxdits pays par le Fonds a considérablement augmenté. Le total des achats nets (non compris les allocations de DTS) est monté de 2 millions de DTS en 1970 à 82 millions de DTS en 1980. En proportion de leurs déficits² de balance des paiements durant la période 1975-80, l'aide financière totale du Fonds s'est établie à environ 50 %.

Le Fonds a également fourni une assistance technique à la plupart de ces pays dans divers domaines, soit par l'envoi de missions de ses services, chargées de préparer des études techniques spéciales, soit

²

Mesurés par les variations des avoirs nets des systèmes bancaires.

Tableau 1. Aide du Fonds aux pays sahéliens
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

Tableau 1. Aide du Fonds aux pays sahéliens (fin)
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

par le détachement d'experts résidents par l'intermédiaire des services du Département des banques centrales, ou l'organisation de cycles de formation pour le personnel envoyé par les divers pays à l'Institut du FMI à Washington.

III. Ajustement, financement et conditionnalité du Fonds

Quelle est la gravité des déséquilibres économiques et financiers auxquels les pays sahéliens ont à faire face alors que nous entrons dans la décennie 1980? Ce n'est pas là une question à laquelle il est facile de répondre, car l'ampleur de l'effort d'ajustement dépendra notamment du climat économique international au cours de ces dix années, que l'on a généralement décrit à l'avance comme "sombre". On peut cependant obtenir certaines indications en examinant l'évolution économique et financière fondamentale en 1980 et 1981, même si une grande partie des données ont encore un caractère provisoire. En 1980, la croissance économique a été négative au Tchad, en Gambie, au Mali et au Sénégal. La Mauritanie et la Haute-Volta, bien qu'elles aient enregistré une certaine progression, ont eu des taux de croissance économique inférieurs aux taux d'accroissement démographique. Ainsi, à l'exception du Niger, qui a enregistré une croissance du PIB réel par habitant d'environ 2,5 %, la plupart des pays ont vu leur revenu réel par habitant baisser, durant la première année de la décennie actuelle. Les perspectives pour 1981 annoncent une amélioration marginale, la plupart des pays maintenant presque le niveau réel du PIB par habitant, sauf le Sénégal et la Gambie. Dans la moitié des pays environ l'épargne est restée négative, tandis que dans d'autres sa proportion dans le PIB a été faible. Par comparaison, les investissements se sont poursuivis à

un rythme élevé, s'échelonnant entre environ 20 et 35 %. Pour 1981, on s'attend à des résultats analogues. L'inflation, malgré les contrôles de prix et les subventions, a dépassé 10 % dans la plupart des pays, et devrait augmenter en 1981. Les déficits budgétaires en 1980 et 1981 ont été élevés en Gambie, au Mali, en Mauritanie, au Niger et en Haute-Volta, et modestes au Sénégal et au Tchad, bien que la comparabilité des données soit peut-être faussée par les différences quant au champ couvert. A cause, en partie, du crédit accordé au secteur public, la progression du crédit intérieur restée élevée, et la croissance globale de la liquidité intérieure a été généralement incompatible avec la stabilité financière. Traduisant en grande partie ces facteurs, les déficits courants en proportion du PIB ont encore augmenté en 1980, ce qui a amené un nouvel alourdissement de la dette extérieure. Les projections pour 1981 montrent une détérioration accrue de la position extérieure.

Pour situer l'ampleur des déséquilibres auxquels ont à faire face les économies du Sahel, deux indicateurs sont particulièrement utiles : l'écart entre l'investissement et l'épargne, ainsi que le déficit courant, exprimés en proportions du PIB. Bien que ces ratios soient généralement proches, il peut arriver qu'ils diffèrent à cause de disparités dans la couverture, imputables surtout à l'inclusion des transferts nets dans le compte des opérations courantes. La notion d'épargne utilisée ici se rapporte à l'épargne intérieure, transferts non compris. On présente ces indicateurs au tableau 2, pour 1981. L'écart entre l'investissement et l'épargne dépasse 20 %, dans la plupart des pays. Les déficits courants en proportion du PIB dépassent 40 % dans le cas de la Gambie et de la Mauritanie, 20 % dans le cas du Mali et du Sénégal, et atteignent

entre 7 et 15 % dans le cas du Tchad, de la Haute-Volta et du Niger.

Ces indicateurs donnent à penser que les pays du Sahel ne peuvent soutenir des déséquilibres d'une pareille ampleur, et que l'effort d'ajustement à entreprendre est considérable.

Tableau 2. Pays du Sahel : indicateurs des déséquilibres financiers
(Estimations de 1981)

(Pourcentage)

	Ecart investissement - épargne/PIB	Déficit courant/ PIB
Cap-Vert
Gambie	28,5	40,4
Mali	21,2	22,3
Mauritanie	32,7	45,3
Niger	12,4	14,2
Sénégal	23,6	20,5
Tchad	...	9,9
Haute-Volta	29,3	7,0

Quand on examine la nécessité d'un ajustement, il est généralement important d'établir une distinction entre les déséquilibres de balance des paiements, qui sont de nature à s'inverser d'eux-mêmes, et ceux qui ne sont pas de ce type. Un déséquilibre susceptible de s'inverser peut provenir surtout d'un choc exogène, tel qu'un changement dans les conditions météorologiques capable d'avoir une incidence sur la récolte destinée à l'exportation, événement que l'on est en droit de considérer comme exceptionnel. Les conditions météorologiques s'étant améliorées, on pourrait s'attendre à ce que la position de la balance des paiements redevienne normale. Par contre, si le déséquilibre dû soit à un

facteur exogène que l'on peut considérer comme étant de caractère définitif, tel qu'une modification permanente des termes de l'échange, soit à une accumulation progressive des pressions provenant de l'excès de la demande provoqué par une expansion plus rapide de la demande intérieure que de l'offre intérieure, on considérerait que le pays a un déséquilibre qui ne peut s'inverser de lui-même.

Dans ces circonstances, ce n'est pas entre ajustement et financement que le choix est à faire. Un pays qui ne prendrait pas de mesures pour réaliser l'ajustement écornerait inévitablement ses réserves et/ou augmenterait son endettement extérieur net. Il y a évidemment une limite à ce processus : le pays la rencontrerait quand ses réserves seraient descendues à un très bas niveau et quand il lui serait devenu plus difficile d'obtenir de nouvelles lignes de crédit extérieur. En outre, c'est là un cercle vicieux dans lequel le ratio de plus en plus élevé du service de la dette contribuerait, par lui-même, à affaiblir encore la balance des paiements du pays. Qui plus est, une période prolongée de financement sans ajustement signifie tout bonnement qu'à mesure que le temps passe, les prix relatifs intérieurs sont maintenus à un niveau de plus en plus inadéquat. En outre, dans la mesure où on impose des restrictions aux transactions extérieures pour limiter le financement nécessaire, les pressions inflationnistes et les déséquilibres fondamentaux sont exacerbés. Par conséquent, en retardant l'adoption des mesures nécessaires pour réaliser l'ajustement, un pays pourrait créer dans son économie de graves distorsions qui influeraient défavorablement sur l'allocation efficace des ressources, et exerceraient par là des effets susceptibles de nuire à ses perspectives de croissance.

Une semblable temporisation ne ferait donc qu'augmenter l'ampleur des problèmes auxquels le pays fait face, de sorte qu'une fois l'ajustement devenu inéluctable, il faudrait peut-être prendre des mesures draconiennes. Voilà pourquoi le Fonds encourage les pays à prendre de très bonne heure l'initiative de l'ajustement, quand des déséquilibres font leur apparition et quand la dimension du problème est encore telle qu'on peut le résoudre sans trop de difficultés.

Les considérations ci-dessus expliquent les raisons profondes de la conditionnalité attachée à l'utilisation des ressources du Fonds. L'essence de cette conditionnalité est que dans les cas où un pays connaît un déséquilibre de balance des paiements qui ne peut s'inverser de lui-même, financement et ajustement doivent aller de pair. Le Fonds s'efforce de fournir le financement nécessaire pour aider les pays à échelonner, comme il convient dans le temps, leurs mesures d'ajustement de manière à réduire au minimum le fardeau de cet ajustement. Il a, à maintes reprises, souligné que la stratégie de redressement retenue dans le programme de mesures financières accepté pour l'utilisation des ressources du Fonds prévoit le rétablissement des équilibres financiers, internes et externes, qui permettront de mettre l'économie sur une trajectoire de croissance soutenable.

La conditionnalité n'est pas un concept statique, au Fonds : elle a évolué avec le temps. En 1968, ses principes ont été réexaminés, et il y a eu des discussions périodiques relatives à certains de ses aspects, à l'occasion de la mise en place de nouveaux mécanismes ou de la formulation d'accords de confirmation ou d'accords élargis déterminés. Les discussions précitées ont abouti à la refonte en 1979 en matière de

conditionalité des orientations. Ces nouvelles orientations ont souligné qu'il faut encourager les pays membres à adopter des mesures correctives au début de leurs difficultés de balance des paiements, et que, dans bien des cas, des périodes d'ajustement plus longues que celles qui sont normalement retenues dans un accord de confirmation d'un ou de deux ans sont nécessaires; elles ont également souligné qu'il faut adopter une attitude souple pour le traitement des emprunts extérieurs dans les programmes d'ajustement, et qu'il convient de tenir dûment compte des objectifs sociaux et politiques intérieurs, des priorités économiques, ainsi que de la situation dans laquelle se trouvent les pays membres, notamment des causes de leurs difficultés de balance des paiements.

Dans le cadre de ces directives générales, le Fonds a montré beaucoup de souplesse dans l'application de la conditionalité, et, à la suite d'un certain nombre de discussions au Conseil d'administration, au Comité intérimaire et au Conseil des gouverneurs, le Fonds a mis davantage l'accent sur l'octroi d'un financement à grande échelle, pour une durée suffisamment longue, tout en élaborant des programmes dans lesquels une attention considérable est accordée aux politiques axées sur l'offre qui répondent aux aspirations des pays en développement, ainsi qu'aux voies et moyens d'alléger le fardeau de l'ajustement.

Nous savons bien qu'il n'y a pas de solutions aisées ou de moyens à court terme pour venir à bout des importants déséquilibres auxquels certains pays ont à faire face. Par suite de l'allongement de la durée des programmes, laquelle peut atteindre trois ans, avec possibilité de renouvellement, le volume de l'aide du Fonds a été sensiblement augmenté pour répondre à l'aggravation du déficit en ressources

intérieures et pour alléger le fardeau de l'ajustement. Les quotes-parts au Fonds, notamment, ont été récemment majorées de 50 %, et il est désormais possible aux pays d'emprunter à concurrence d'un niveau annuel maximum de 150 % de leur quote-part pour un total de 450 % de cette dernière au cours d'une période de trois ans. Toutes les ressources ayant été engagées au titre du mécanisme de financement supplémentaire, le Conseil d'administration a approuvé le 11 mars 1981 la politique d'accès élargi pour permettre au Fonds de continuer à satisfaire les besoins d'aide financière de ses pays membres. Comme dans le cas du mécanisme précité, l'aide est fournie grâce à des ressources empruntées, aussi bien qu'aux ressources ordinaires. Le Fonds est également conscient de la situation critique des pays en développement en ce qui touche les charges d'intérêt afférentes aux prêts obtenus au titre du mécanisme de financement supplémentaire, et c'est pourquoi, en décembre 1980, il a créé un Compte de bonification destiné à réduire le coût des emprunts contractés au Fonds, surtout pour les pays les plus pauvres.

IV. Programmes d'ajustement

Je vais maintenant examiner certains des éléments qui interviennent dans nos programmes. Lorsque le Fonds est appelé à examiner l'utilisation possible de ses ressources avec un pays, il y a essentiellement quatre étapes à franchir avant de parvenir à un accord sur un programme. Premièrement, le Fonds entreprend d'étudier très attentivement la situation économique du pays et de repérer les sources de déséquilibres. Deuxièmement, on tente d'identifier les objectifs à atteindre dans le cadre du programme. Comme je l'ai noté plus haut, les objectifs

comportent le rétablissement de l'équilibre financier interne et externe, compte dûment tenu des objectifs intérieurs, sociaux et politiques, ainsi que des priorités économiques arrêtées par les autorités. Troisièmement, une fois les objectifs déterminés, il importe de choisir les instruments et d'établir dans quelle mesure chacun d'eux sera utilisé pour atteindre les objectifs. Quatrièmement, il faut définir le délai de réalisation des objectifs. La durée de l'effort d'ajustement, ainsi que l'ampleur du déséquilibre en question, indiquera l'importance du financement qui sera requis.

Comme cela se dégage clairement des étapes que comporte la formulation de nos programmes, nous avons pleinement conscience du fait que chaque pays membre a ses particularités et qu'il n'existe aucun remède universel pour résoudre les problèmes auxquels un pays quelconque est confronté. Dans chaque cas, nous effectuons une analyse en profondeur des conditions propres au pays concerné, car cela est important pour pouvoir diagnostiquer l'origine du problème. Néanmoins, mes observations préliminaires et l'exposé de M. Makalou font clairement ressortir que les pays du Sahel ont en commun un certain nombre de problèmes économiques sous-jacents et que l'effort d'ajustement nécessitera l'adoption de mesures sur le plan à la fois de la demande et de l'offre.

En aidant les autorités à élaborer des programmes d'ajustement, en plus de l'accent mis sur l'importance d'une politique de régulation de la demande, nous accordons de plus en plus d'attention aux moyens à mettre en oeuvre pour stimuler l'offre, de sorte que l'effort d'ajustement ne soit pas purement déflationniste. C'est une vérité évidente, bien entendu, que si un pays accuse un déficit des paiements extérieurs,

une forte réduction de la demande globale rétablira l'équilibre. Ce genre de prescription comporte un inconvénient en ce sens qu'elle pourrait entraîner une diminution considérable à la fois de la consommation et de l'investissement. Il peut se révéler difficile de réduire la consommation étant donné l'existence de niveaux de consommation par-habitant déjà bas dans un certain nombre de pays du Sahel, alors que la réduction de l'investissement aurait une incidence défavorable sur la base productive et sur la croissance future de l'économie, le résultat étant que, à moyen terme, la situation du secteur externe se serait détériorée plutôt qu'améliorée. En conséquence, nos efforts sont axés sur la formulation de politiques convenables qui tentent d'éviter ces écueils. En particulier, une réorientation des ressources vers la production peut aider à rétablir l'équilibre, tout en assurant un meilleur maintien de l'emploi et de l'utilisation des capacités. Toutefois, les déséquilibres financiers peuvent contrarier les tentatives de réalisation de cette réorientation si l'on n'applique pas simultanément une politique de régulation de l'offre et de la demande.

Il est possible, au plan de l'analyse, de séparer les politiques axées sur la demande des politiques axées sur l'offre, mais nous avons vivement conscience de l'interdépendance de ces politiques lors de l'élaboration des programmes d'ajustement. Alors que nos programmes peuvent être centrés sur les grandes variables financières macro-économiques, telles que la politique budgétaire, la politique monétaire et la politique de change, les effets de ces politiques sur l'offre et la demande, ainsi que la cohérence requise des politiques micro-économiques d'accompagnement, y compris la politique d'investissement et la politique

des prix, sont au premier plan de nos préoccupations. Permettez-moi d'examiner tour à tour chacun de ces secteurs de la politique économique.

Primo, la politique budgétaire joue un rôle important dans les pays du Sahel par le biais de son incidence sur le niveau de la demande globale et par l'intermédiaire des investissements publics. Comme je l'ai noté plus haut, les déficits des Etats se sont accrus rapidement ces dernières années et représentent un pourcentage élevé du PIB. Dans un effort d'ajustement, il paraîtrait important de contenir la croissance des dépenses et de réexaminer les priorités en matière de dépenses publiques. La première mesure s'imposerait pour limiter la progression de la demande globale, alors que la seconde serait nécessaire pour déterminer la réorientation possible des dépenses publiques de la consommation pure vers les dépenses récurrentes nécessaires à l'entretien des investissements passés et vers les dépenses en capital destinées à accroître la capacité productive du pays. A cet égard, un renforcement du processus de planification du développement pourrait aider à maximiser le rendement des investissements. Dans un certain nombre de pays du Sahel, les entreprises publiques font peser une lourde charge financière sur le budget, dans la mesure où elles sont utilisées en partie pour exécuter certaines des mesures sociales prises par les pouvoirs publics et essuient, dans certains cas, des pertes considérables. Le réexamen des activités de ces entreprises, dans le but d'améliorer leur efficience, pourrait aider non seulement à réduire leur dépendance à l'égard de l'Etat mais aussi à dégager une épargne. Alors que du côté des recettes il serait difficile d'augmenter sensiblement la pression fiscale pour un certain nombre de pays du Sahel, une réforme de la structure de la fiscalité

pourrait contribuer à une répartition plus équilibrée de la charge fiscale et à une affectation plus efficace des ressources. Dans le cadre de la politique fiscale, les effets des droits de douane protecteurs sur l'efficience du secteur industriel naissant demandent à être soigneusement évalués.

Secundo, la politique monétaire doit être conçue de façon à compléter le rôle d'ajustement que joue la politique budgétaire. Le crédit au secteur privé doit établir un équilibre délicat entre deux impératifs : répondre aux besoins véritables de l'activité économique intérieure et ne pas être expansionniste au point de provoquer un gonflement excessif du crédit intérieur. Dans de nombreux cas, on est tenté de resserrer le crédit au secteur privé pour faire face aux besoins du secteur public; il importe d'éviter cet effet d'éviction pour réaliser un effort d'ajustement durable.

A cet égard, il importe d'examiner attentivement la politique des taux d'intérêt. Dans la plupart des pays du Sahel, la tendance a été de maintenir les taux d'intérêt à un niveau relativement bas. Il est douteux qu'un relèvement des taux d'intérêt puisse accroître sensiblement l'épargne intérieure dans les pays du Sahel, mais il semble que des taux d'intérêt faibles peuvent décourager l'afflux d'épargne dans le système bancaire et encourager les investissements dans des projets à faible productivité. Dans une optique purement axée sur l'offre, des taux d'intérêt plus élevés contribueraient, dans le cadre d'un programme d'ajustement, à une meilleure allocation des ressources en canalisant les investissements vers des projets offrant une plus forte productivité.

En outre, cette politique de taux d'intérêt serait davantage en rapport avec la rareté des ressources en capitaux dans les pays en développement et pourrait favoriser l'utilisation d'une technologie à plus forte intensité de main-d'oeuvre.

Tertio, la politique de change peut constituer un élément important dans un programme d'ajustement, selon la situation dans laquelle se trouve le pays concerné. On soutient habituellement que, dans le cas des pays africains, une modification du taux de change aurait une incidence infime vu l'inélasticité de l'offre et le fait que d'une manière générale les pays africains doivent accepter les prix qu'ils trouvent sur le marché international. Une modification du taux de change accroîtrait dans une même proportion les prix des marchandises importées et exportées, et, avec un certain décalage, les prix des biens et services ne faisant pas l'objet d'échanges internationaux. Aussi, une fois ajustés les soldes monétaires en termes réels, les prix relatifs auront retrouvé leur position initiale, et la dévaluation n'aura eu qu'une incidence inflationniste. Ce raisonnement est valable dans des conditions très précises, à savoir lorsque l'économie n'est pas soumise à des restrictions sur le commerce et les paiements et que les prix des biens et services ne faisant pas l'objet d'échanges internationaux s'ajustent pleinement. Dans le cas de nombreux pays africains, il arrive souvent qu'il n'en soit pas ainsi. Afin de faire face aux pressions excessives qui s'exercent sur la balance des paiements, un certain nombre de pays ont imposé un système compliqué de contrôle des changes et du commerce. Les pénuries de biens importés qui s'ensuivent en font monter les prix, alors que les prix relatifs des biens d'exportation, évalués au taux

de change officiel, s'effritent, entraînant une réduction des incitations à la production de biens d'exportation. En pareille situation, une dévaluation, accompagnée d'une réduction des restrictions de change et des restrictions commerciales, pourrait entraîner une hausse du prix intérieur des exportations relativement aux importations, étant donné que ces dernières n'auraient plus une valeur de rareté. En outre, avec l'application d'une politique financière modérée et d'une politique complémentaire des revenus, les prix des biens et services ne faisant pas l'objet d'échanges internationaux ne progresseraient pas dans une même proportion. Dans ces conditions, il en résulterait une amélioration de la situation du secteur extérieur, accompagnée d'une diminution des distorsions de prix.

M. Makalou a déjà noté le rôle important de la politique des prix dans l'amélioration de l'affectation des ressources, la mobilisation de l'épargne et l'encouragement des investissements dans le secteur privé. Je n'ai donc pas à m'étendre sur ce point, si ce n'est pour signaler que, dans le cas des pays du Sahel, dont un certain nombre appliquent un système généralisé de contrôle et de subvention des prix, la réduction globale, dans le cadre d'un programme d'ajustement, des pressions nées d'un excès de la demande permettrait aux pouvoirs publics de réduire les mesures administratives de contrôle des prix qu'ils pourraient avoir mises en oeuvre et de limiter l'ampleur des subventions. Le rétablissement d'un certain degré d'équilibre financier, accompagné de l'application de politiques de change appropriées, peut permettre dans certains cas aux pouvoirs publics de réviser en

hausse les prix payés aux producteurs de produits agricoles, ce qui peut déclencher une réaction favorable du côté de l'offre. Dans ce contexte, et vu la conjoncture mondiale, il importe tout particulièrement d'adopter, en matière d'énergie, une politique de prix appropriée s'inscrivant dans le cadre de l'effort d'ajustement afin de limiter le montant des paiements extérieurs pour les importations d'énergie.

Comme vous pouvez conclure de ce qui précède, un programme d'ajustement revêt un caractère exhaustif et touche à tous les aspects de l'économie. Dans chaque cas, il est mis au point exclusivement en étroite coopération avec les autorités pour faire face à la situation précise dans laquelle se trouve le pays. En suivant de près la progression du programme, le Fonds ne s'occupe que de quelques grandes variables macro-économiques qui servent à indiquer si l'effort d'ajustement tend ou non dans le bon sens. Ces critères de réalisation ont pour objet d'assurer que des entretiens auront lieu sur les mesures correctives à prendre au cas où la situation n'évoluerait pas comme prévu. Il importe de noter que les programmes du Fonds ne traitent pas expressément des priorités d'investissement et de la faisabilité des projets, domaines qui sont du ressort de l'aide de la Banque mondiale, mais le Fonds et la Banque mondiale coopèrent étroitement au stade de la formulation des programmes. Il n'existe toutefois aucun lien formel entre les concours du Fonds et les prêts à l'ajustement structurel consentis par la Banque.

L'importance que le Fonds attache à la formulation de programmes qui répondent aux objectifs des pays membres d'Afrique, notamment du fait que l'accent est mis de plus en plus sur les programmes financiers

favorisant la croissance en tant qu'élément permettant de provoquer un ajustement des comptes extérieurs, ainsi que l'allongement de la durée des programmes et une expansion du volume du financement encouragent davantage de pays à collaborer étroitement avec le Fonds. En dépit de l'accroissement de l'aide financière du Fonds, il est clair que les ressources du Fonds ne peuvent contribuer que partiellement à la solution du problème posé par les besoins de financement des pays africains dans les années à venir. Le Directeur général du Fonds, dans le discours qu'il a prononcé à la réunion annuelle en octobre dernier, a réclamé un accroissement du volume de l'aide publique au développement au profit des pays en développement à bas revenus. Cette aide est requise d'urgence pour limiter l'incidence de la conjoncture mondiale sur les perspectives de croissance des pays du Sahel ainsi que des autres pays en développement.

V. Conclusions

Pour terminer, permettez-moi de résumer brièvement les principaux points que j'ai essayé de développer.

Primo, le Fonds collabore étroitement avec les pays du Sahel pour résoudre leurs problèmes économiques et financiers et a fourni une aide financière et technique considérable au cours de la dernière décennie. L'aide financière s'est élevée à environ 50 % de l'ensemble des déficits de balance des paiements des pays du Sahel durant la période 1975-80.

Secundo, les déséquilibres extérieurs que connaissent aujourd'hui la plupart des pays du Sahel n'ont pas un caractère temporaire ni ne sont de nature à s'inverser d'eux-mêmes, mais reflètent un certain nombre d'événements nouveaux qui se sont produits dans l'économie mondiale

et une accumulation de pressions internes nées d'un excès de la demande, phénomènes que l'on peut à peine qualifier d'auto-réversibles. Le financement de ces déséquilibres, sans qu'il soit accompagné d'un effort d'ajustement, ne fait qu'aggraver les déséquilibres et alourdir la charge de l'ajustement à entreprendre lorsque les sources de financement seront proches du point d'épuisement, tout en perturbant les efforts de croissance des pays du Sahel.

Tertio, la conditionnalité du Fonds s'appuie essentiellement sur le fait que l'ajustement et le financement doivent aller de pair. Dans la situation présente, le Fonds a appliqué la conditionnalité avec souplesse, mettant l'accent sur les politiques axées à la fois sur la demande et sur l'offre, a prolongé la durée de ses programmes et accru le volume de son aide financière.

Quarto, lors de l'élaboration d'un programme, le Fonds examine, avec les autorités, la politique budgétaire, la politique monétaire et la politique de change, y compris la politique d'investissement et la politique des prix, pour arrêter l'ensemble des mesures qui contribueraient à l'ajustement. Dans le cadre général de ces trois rubriques, j'ai tenté de dégager l'interdépendance qui existe entre la politique axée sur la demande et la politique axée sur l'offre, ainsi que le caractère exhaustif des programmes du Fonds qui sont, dans chaque cas, adaptés de façon précise pour résoudre les problèmes économiques propres à chaque pays.

Quinto, en dépit du volume accru de l'aide du Fonds, les déséquilibres que connaissent un certain nombre de pays du Sahel exigent une expansion considérable de l'aide publique au développement.

Tableau I. Aide du Fonds au Cap-Vert
Achats et rachats, 1979-81

(Millions de DTS)

	1979		1980	
	Achats	Rachats	Achats	Rachats
Tranche de réserve	--	--	--	--
Tranche de crédit ordinaire	--	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)
Accords élargis	--	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)
Mécanisme de financement compensatoire	--	--	--	--
Mécanisme pétrolier	--	--	--	--
Fonds fiduciaire	--	--	--	--
Allocations de DTS	<u>0,21</u>		<u>0,21</u>	
Total	0,21	--	0,21	--
Total des achats nets	0,21	--	0,21	--
(Total non compris allocation de DTS)	--	--	--	--
(Total achats nets non compris allocation de DTS)	--	--	--	--

Tableau II. Aide du Fonds au Tchad
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

	1970		1971		1972		1973		1974		1975	
	Achats	Rachats										
Tranche de réserve	1,35	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Tranche de crédit ordinaire	2,43	--	--	--	--	--	--	1,00	2,80	2,78	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Accords élargis	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Mécanisme de financement compensatoire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Mécanisme pétrolier	--	--	--	--	--	--	--	--	2,21	--	--	--
Fonds fiduciaire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Allocation de DTS	1,68		1,39		1,38		1,38		1,00	5,01	2,78	--
Total	5,46	--	1,39	--	1,38	--	1,38	--	1,00	5,01	2,78	--
Total achats nets	5,46		1,39		1,38		1,38		-1,00	2,23	--	--
(Total non compris allocation de DTS)	3,78	--	--	--	--	--	--	--	1,00	5,01	2,78	--
(Total achats nets non compris allo- cation de DTS)	3,78	--	--	--	--	--	--	-1,00	2,23	--	--	--

Tableau II. Aide du Fonds au Tchad (fin)
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

	1976		1977		1978		1979		1980	
	Achats	Rachats								
Tranche de réserve	--	--	--	--	--	0,70	--	--	--	--
Tranche de crédit ordinaire	--	--	--	--	--	1,40	--	0,70	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Accords élargis	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Mécanisme de financement compensatoire	6,5	--	--	--	--	--	--	--	--	1,63
Mécanisme pétrolier	--	--	--	--	--	0,56	--	0,56	--	0,56
Fonds fiduciaire	--	--	--	--	5,39	--	--	--	--	--
Allocation de DTS	--	--	--	--	--	--	1,66	--	1,67	--
Total	6,5	--	--	--	5,39	2,66	1,66	1,26	1,67	2,19
Total achats nets	6,5	--	--	--	2,73	0,40	0,40	0,52	-0,52	
(Total non compris allocation de DTS)	6,5	--	--	--	5,39	2,66	--	1,26	--	2,19
(Total achats nets non compris allocation de DTS)	6,5	--	--	--	2,73	-1,26		-2,19		

Tableau III. Aide du Fonds au Mali
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

	1970		1971		1972		1973		1974		1975	
	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats	Rachats
Tranche de réserve	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Tranche de crédit ordinaire	1,50	4,00 (--)	2,50 (--)	4,00 (--)	2,00 (--)	1,00 (--)						
Dont : MFS												
Accords élargis	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Dont : MFS												
Mécanisme de financement compensatoire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Mécanisme pétrolier	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1,00	--
Fonds fiduciaire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Allocation de DTS	<u>2,86</u>	<u>--</u>	<u>2,35</u>	<u>--</u>	<u>2,33</u>	<u>--</u>						
Total	4,36	4,00	4,85	4,00	4,33	1,00	--	1,00	4,00	1,00	1,00	1,00
Total achats nets	0,36	0,85			3,33		-1,00		3,00			--
(Total non compris allocation de DTS)	1,5	4,00	2,50	4,00	2,00	1,00	--	1,00	4,00	1,00	1,00	1,00
(Total achats nets non compris allo- cation de DTS)	-2,5	-1,5			1,00		-1,00		3,00			--

Tableau III. Aide du Fonds au Mali (fin)
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

	1976	1977	1978	1979	1980
	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats
Tranche de réserve	--	--	--	--	--
Tranche de crédit ordinaire	--	2,50	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	2,00	(--)	(--)
Accords élargis	--	--	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Mécanisme de financement compensatoire	--	--	--	--	--
Mécanisme pétrolier	3,99	--	--	1,18	--
Fonds fiduciaire	--	--	9,12	--	6,66
Allocation de DTS	--	--	--	2,81	--
Total	3,99	2,50	2,00	9,12	1,18
Total achats nets	1,49	-2,00	7,94	7,73	11,31
(Total non compris allocation de DTS)	3,99	2,50	2,00	9,12	1,18
(Total achats nets non compris allocation de DTS)	1,49	-2,00	7,94	4,92	8,50

Tableau IV. Aide du Fonds à la Gambie
Achats et rachats, 1970-80

Tableau IV. Aide du Fonds à la Gambie (fin)
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

	1976		1977		1978		1979		1980	
	Achats	Rachats								
Tranche de réserve	--	--	1,74	--	--	--	--	--	--	--
Tranche de crédit	--	--	--	--	2,53	--	--	1,76	1,60	--
ordinaire	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Dont : MFS	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Accords élargis	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Mécanisme de financement compensatoire	--	--	3,50	--	4,50	1,75	--	1,75	--	--
Mécanisme pétrolier	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Fonds fiduciaire	--	--	0,75	--	2,15	--	2,12	--	1,80	--
Allocation de DTS	--	--	--	--	--	--	0,94	--	0,93	--
Total	--	--	5,99	--	9,18	1,75	3,06	3,51	4,33	--
Total achats nets	--	--	5,99	--	7,43	--	-0,45	4,33	4,33	--
(Total non compris allocation de DTS)	--	--	5,99	--	9,18	1,75	2,12	3,51	3,4	--
(Total achats nets non compris allocation de DTS)	--	--	5,99	7,43	--	--	-1,39	3,4	3,4	--

Tableau V. Aide du Fonds à la Mauritanie
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

	1970		1971		1972		1973		1974		1975	
	Achats	Rachats										
Tranche de réserve	--	--	1,00	--	--	--	--	--	1,01	--	2,13	2,01
Tranche de crédit ordinaire Dont : MFS	-- (--)	-- (--)										
Accords élargis Dont : MFS	-- (--)	-- (--)										
Mécanisme de financement compensatoire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Mécanisme pétrolier	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Fonds fiduciaire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Allocation de DTS	<u>1,68</u>		<u>1,39</u>		<u>1,38</u>		<u>1,38</u>		<u>1,01</u>		<u>2,13</u>	<u>2,01</u>
Total	1,68		2,39		1,38		1,38		1,01		0,12	
Total achats nets	1,68		2,39		1,38		1,38		1,01			
(Total non compris allocation de DTS)	--		1,00		--		--		1,01		2,13	2,01
(Total achats nets non compris allo- cation de DTS)	--		1,00		--		--		1,01		0,12	

Tableau V. Aide du Fonds à la Mauritanie (fin)
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

	1976		1977		1978		1979		1980	
	Achats	Rachats								
Tranche de réserve	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Tranche de crédit ordinaire	---	---	4,71	---	---	---	---	---	8,90	2,13
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(6,08)	(--)
Accords élargis	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Mécanisme de financement compensatoire	6,50	---	---	---	---	---	---	---	10,50	3,25
Mécanisme pétrolier	5,32	---	---	---	---	---	---	0,87	---	1,32
Fonds fiduciaire	---	---	1,39	---	4,00	---	3,94	---	3,32	---
Allocation de DTS	---	---	---	---	---	---	1,77	---	1,77	---
Total	11,82	---	6,10	---	4,00	---	5,71	0,87	24,49	6,70
Total achats nets	11,82	---	6,10	---	4,00	---	4,84	---	17,79	---
(Total non compris allocation de DTS)	11,82	---	6,10	---	4,00	---	3,94	0,87	22,72	6,70
(Total achats nets non compris allo- cation de DTS)	11,82	---	6,10	---	4,00	---	3,07	16,02		

Tableau VI. Aide du Fonds au Niger
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

Tableau VI. Aide du Fonds au Niger (fin)
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

	1976		1977		1978		1979		1980	
	Achats	Rachats								
Tranche de réserve	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Tranche de crédit	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
ordinaire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Accords élargis	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Mécanisme de financement compensatoire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Mécanisme pétrolier	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Fonds fiduciaire	--	--	--	--	5,39	--	--	--	7,27	--
Allocation de DTS	--	--	--	--	--	--	--	1,66	1,67	--
Total	--	--	--	--	5,39	--	1,66	--	8,94	--
Total achats nets	--	--	--	--	5,39	--	1,66	--	8,94	--
(Total non compris allocation de DTS)	--	--	--	--	5,39	--	--	--	7,27	--
(Total achats nets non compris allocation de DTS)	--	--	--	--	5,39	--	--	--	7,27	--

Tableau VII. Aide du Fonds au Sénégal
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

	1970		1971		1972		1973		1974		1975	
	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats	Rachats
Tranche de réserve	--	--	--	--	--	--	--	--	4,75	--	--	--
Tranche de crédit ordinaire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Accords élargis	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Mécanisme de financement compensatoire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Mécanisme pétrolier	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	25,44	--
Fonds fiduciaire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Allocation de DTS	<u>4,20</u>	<u>3,64</u>	<u>3,60</u>	<u>3,60</u>	<u>--</u>							
Total	4,20	3,64	3,60	3,60	--	--	--	--	4,75	--	25,44	--
Total achats nets	4,20	3,64	3,60	3,60	--	--	--	--	4,75	--	25,44	--
(Total non compris allocation de DTS)	--	--	--	--	--	--	--	--	4,75	--	25,44	--
(Total achats nets non compris allocation de DTS)	--	--	--	--	--	--	--	--	4,75	--	25,44	--

Tableau VII. Aide du Fonds au Sénégal (fin)
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

	1976		1977		1978		1979		1980	
	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats	Rachats
Tranche de réserve	--	--	--	--	--	--	1,19	4,25	2,38	--
Tranche de crédit ordinaire	--	--	--	--	--	--	1,19	10,50	--	2,15
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Accords élargis	--	--	--	--	--	--	--	--	41,10	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(20,50)	(--)
Mécanisme de financement compensatoire	--	--	--	--	21,00	--	--	--	--	--
Mécanisme pétrolier	--	--	--	--	--	3,53	--	6,36	--	6,36
Fonds fiduciaire	--	--	--	--	14,09	--	10,30	--	8,70	--
Allocation de DTS	--	--	--	--	--	4,37	4,37			
Total	--	--	--	--	35,09	5,91	29,42	8,74	56,32	6,36
Total achats nets	--	--	--	--	29,18		20,68		49,96	
(Total non compris allocation de DTS)	--	--	--	--	35,09:	5,91	25,05	8,74	51,95	6,36
(Total achats nets non compris allo- cation de DTS)	--	--	--	--	29,18		16,31		45,59	

Tableau VIII. Aide du Fonds à la Haute-Volta
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

	1970		1971		1972		1973		1974		1975	
	Achats	Rachats										
Tranche de réserve	0,75	--	--	0,75	--	--	--	--	--	--	--	--
Tranche de crédit ordinaire	--	--	(--)	--	--	(--)	--	(--)	--	(--)	--	(--)
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Accords élargis	--	--	(--)	(--)	--	(--)	--	(--)	--	(--)	--	(--)
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Mécanisme de financement compensatoire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Mécanisme pétrolier	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Fonds fiduciaire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Allocation de DTS	<u>1,68</u>	<u>1,39</u>	<u>1,38</u>									
Total	2,43	--	1,39	0,75	1,38	--	--	--	--	--	--	--
Total achats nets	2,43	--	0,64	0,64	1,38	--	--	--	--	--	--	--
(Total non compris allocation de DTS)	0,75	--	--	0,75	--	--	--	--	--	--	--	--
(Total achats nets non compris allocation de DTS)	0,75	--	--	0,75	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau VIII. Aide du Fonds à la Haute-Volta (fin)
Achats et rachats, 1970-80
(Millions de DTS)

	1976		1977		1978		1979		1980	
	Achats	Rachats								
Tranche de réserve	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Tranche de crédit ordinaire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Accords élargis	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Dont : MFS	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)	(--)
Mécanisme de financement compensatoire	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Mécanisme pétrolier	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Fonds fiduciaire	--	--	--	--	5,39	--	3,94	--	3,33	--
Allocation de DTS	--	--	--	--	--	1,66	1,66	1,67	--	--
Total	--	--	--	--	5,39	--	5,60	--	5,00	--
Total achats nets	--	--	--	--	5,39	--	5,60	--	5,00	--
(Total non compris allocation de DTS)	--	--	--	--	5,39	--	3,94	--	3,33	--
(Total achats nets non compris allo- cation de DTS)	--	--	--	--	5,39	--	3,94	--	3,33	--